

LA CARAVELLE 2024-25

L'ASSOCIATION SPORTIVE de NOTRE DAME DES MISSIONS

Fiche d'inscription à remettre au bureau du gymnase

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné _____

Autorise mon enfant (nom/prénom) _____

Classe : _____

A pratiquer dans le cadre l'association sportive

l'activité : _____ Jour de pratique : _____

Date de Naissance: _____

Adresse : _____

Commune : _____

Portable Parents : _____

Portable élève : _____

Je joins un chèque à l'ordre de "La Caravelle"

Au cours de l'année, **des photos ou des vidéos de votre enfant** pourront être prises et mises en ligne sur le site de l'école ou sur le site de NDM CIRCUS (élèves de l'AS Cirque)

Via « You tube » ou encore sur des affichages au CDI.

J'autorise Je n'autorise pas

Fait à _____ le ___ / ___ / 2024

Signatures des Parents

LA CARAVELLE 2024/2025

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE NOTRE DAME DES MISSIONS

ENSEIGNANTS	ACTIVITES	HORAIRES
M JUBAULT	Escalade	lundi ou vendredi 12h45- 14h00
M ANGUE	Cirque	jeudi 13h00 - 14h00 / vendredi 12h00 - 13h00
M QUARTIER	Basketball	mercredi 13h00 - 15h00 (Horaires modifiés les jours de match)
M ROMERO	Gymnastique Natation	mardi ou vendredi 12h45- 14h00 Pas d'entraînement / Compétitions uniquement
M QUERE	Tennis de table	lundi 12h00 - 13h00 ou vendredi 12h45 - 14h00

MODALITES D'INSCRIPTION

Nous limiterons le nombre d'inscriptions par créneau et par activités.

Inscription en ligne via Ecole Directe du Collège /Lycée à partir du mercredi 18 septembre à 18h

Les listes des inscrits seront affichées sur le tableau en haut du gymnase.
La fiche d'inscription et le règlement devront être déposés par la suite au bureau du gymnase pour confirmer l'inscription en ligne.

- Autorisation Parentale signée
- Règlement par chèque à l'ordre de « LA CARAVELLE »
 - 50 € pour une activité / 12€ pour la Natation / Tee-shirt offert !!!
 - 2^{ème} activité et/ou 2^{ème} enfant : $\frac{1}{2}$ tarif soit 25 €

Les cours débuteront le lundi 23 septembre

SES OBJECTIFS

Grâce à la compétence et au dynamisme bien connus de ses animateurs, la "CARAVELLE" veut:

- Faire pratiquer des activités physiques au plus grand nombre d'élèves sur la base d'un investissement volontaire,
- Favoriser l'épanouissement des élèves au travers de pratiques de loisir ou de compétition mais aussi de spectacle,
 - Permettre l'accès à la responsabilité, l'autonomie, la sécurité, la santé...
- La pratique au sein de l'AS est facteur d'intégration sociale et d'éducation à la citoyenneté,
- Assurer un relais d'intégration avec le sport civil afin d'orienter ceux qui le veulent vers une pratique de club.
- Ouvrir les activités de l'AS sur l'extérieur par l'organisation de rencontres avec d'autres établissements,

Cette vie associative permet aux jeunes d'accéder aux plaisirs du sport en passant par le partage, la connaissance et le dépassement de soi.

Les Professeurs d'EPS

Le Président

Mr Vella

- Une mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation des dites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- o J'autorise l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne (Journal INFO NDM, publications Collège / Lycée ...) les photos et/ ou vidéos représentant mon enfant.
- o J'autorise l'établissement à diffuser, les photos et / ou vidéos de mon enfant sur Internet pour l'année scolaire.
- o Je refuse que l'établissement utilise des photos et / ou vidéos de mon enfant.

- Une mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite

licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- Une mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Signature des parents :